

tion a donné lecture n'ait été largement sinon entièrement annulé par le département même des Indiens.

L'hon. MACKENZIE KING: Je n'ai pas le moindre doute que le document en question ait été préparé par l'avocat des Indiens. En le lisant j'ai voulu laisser les faits parler eux-mêmes. La requête est bien explicite, et si l'objection n'est pas valable elle tombe d'elle-même. J'ai cru qu'il convenait de présenter les objections préparées par les Indiens.

M. STACEY: Tout cela avait été présenté au comité en détail par l'avocat et non par les Indiens.

M. McKENZIE: L'honorable député ne pense certainement pas que les Indiens ont les aptitudes voulues pour rédiger un document comme celui-ci. N'est-il pas juste qu'ils engagent un avocat pour le préparer pour eux?

M. STACEY: Je peux dire à l'honorable député qu'il y avait là un jeune Indien qui aurait pu se mesurer comme avocat avec tous ceux qui étaient présents.

M. ROBB: Très bien, et il s'opposait à la mesure.

M. STACEY: Non, mais ses services n'avaient pas été retenus par les intéressés. C'était un jeune homme ordinaire et, en ma qualité de citoyen de la Colombie-Anglaise, je voudrais bien qu'il ait l'occasion de suivre des cours de droit. S'il avait fait pareilles études il aurait certainement pu plaider mieux la cause des Indiens que ne l'a fait leur avocat.

M. McKENZIE: J'oserais dire que ce n'était pas un Indien.

M. PECK: J'approuve ce qu'a dit mon honorable ami de Fraser-Valley (M. Stacey). Je ne blâme point le leader de l'opposition d'essayer d'avoir tous les renseignements possibles, mais je prétends que les plaintes qui ont été faites ne représentent pas les vrais sentiments des Indiens de la Colombie-Anglaise. Je suis prêt, comme représentant d'une circonscription qui contient plus de six mille Indiens, à déclarer que les quelques individus qui sont venus ici se plaindre ne représentent pas les Indiens en général, du moins ceux de ma région. J'approuve le but de ce projet de loi et je félicite le ministre et l'assistant surintendant-général de leurs efforts. Vraiment, c'est la première fois dans l'histoire de l'empire britannique que l'on voit des gens s'opposer à la liberté qu'on veut leur accorder. Nous, les blancs, savons quelle rude lutte nous

[M. Stacey.]

dûmes soutenir ici au Canada avant d'avoir le droit de vote pour nous-mêmes, et personne ne combattit plus noblement pour la liberté dans notre pays que l'ancêtre de mon ami le leader de l'opposition. C'est extraordinaire d'entendre les gens dire qu'ils ne veulent pas de la liberté et il me semble qu'ils ne représentent pas le vrai sentiment des Indiens du Canada.

M. CAHILL: Quel est le vrai sentiment des Indiens?

M. PECK: Je crois qu'ils sont en faveur du droit de vote.

M. CAHILL: Vous le croyez? Les Indiens n'en disent pas autant.

M. PECK: Je n'ajoute pas foi à la déclaration de M. O'Meara disant que les Indiens s'opposent à ce qu'on leur accorde le droit de vote. C'est un agitateur qui se promène dans toute la région et surtout parmi les Nishgas, extorquant l'argent des Indiens pour pouvoir venir ici et faire des "représentations" en leur nom. Je dis qu'il ne représente pas le sentiment des grandes tribus de la Colombie-Anglaise.

M. CAHILL: Que disent ces grandes tribus elles-mêmes.

M. PECK: Elles ne nous ont pas exprimé leurs vrais sentiments, mais je prétends que cette requête ne représente pas l'opinion des Indiens de ma circonscription parmi lesquels l'on trouve des sujets les plus avancés et les plus éclairés parmi tous les Indiens du Dominion. Nous voulons leur permettre de jouir de la même liberté dont nous jouissons nous-mêmes.

Par une singulière coïncidence, avant mon départ pour Ottawa, j'ai eu une entrevue avec l'archevêque anglican de Caledonia et de la partie nord de la Colombie-Anglaise, avec l'évêque catholique romain de Prince-Rupert et du Yukon, ainsi qu'avec nombre de célèbres missionnaires, et tous ont exprimé le désir de voir les Indiens exercer le droit de suffrage, pourvu qu'ils puissent subir avec succès les épreuves touchant leur degré d'instruction et qu'ils comprennent notre système de gouvernement et nos institutions.

A mon avis, ce projet de loi est une excellente mesure et fait grand honneur au ministre et à ses collaborateurs.

Si l'on veut refuser l'électorat à une population, on peut sans doute le faire; mais ce serait là chose inouïe dans l'histoire du monde; car nous voulons accorder l'émancipation politique à une population qui, dit-on, refuse l'électorat.